

# CONSULTATION DES ENTREPRISES

## Travaux de réfection des enduits de façades des locaux scolaires

### **IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

MAIRIE DE BOUZEL

1 Place de la Mairie

63910 BOUZEL

Téléphone : 04 73 68 11 67

Télécopie : 04 73 68 11 67

courriel : bouzel.mairie@wanadoo.fr

Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire de BOUZEL

### **OBJET DU MARCHÉ**

Travaux de réfection des enduits de façades des locaux scolaires (ancien bâtiment, préau et cantine).

### **LIEU D'EXÉCUTION - CARACTERISTIQUES PRINCIPALES**

Commune de Bouzel – Ecole Publique - 3 Route de Chignat

### **DELAI**

Délai d'exécution : 1 mois

Date prévisionnelle de commencement des travaux : Cette opération est à réaliser sur l'année 2018, dès l'accord de subvention, pendant les vacances scolaires de juillet—août.

### **PROCEDURE**

Procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics

### **CONDITIONS DE DELAI**

Date limite de réception des offres : **le 16/03/2018**

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

### **RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Date de l'affichage municipal : 20.02.2018

Adresse du service ou l'on peut retirer le dossier de consultation

Mairie de BOUZEL 1 Place de la mairie 63910 BOUZEL

Tél. 04.73.68.11.67

courriel : bouzel.mairie@wanadoo.fr

Adresse du service ou l'on peut remettre les plis par pli recommandé ou déposé contre récépissé (courrier et courriel) :

MAIRIE de BOUZEL

1 Place de la Mairie

63910 BOUZEL

Horaires d'ouverture : mardi et jeudi 10h-12h, vendredi 13h-18h

Tribunal administratif compétent :

*L'entreprise dispose des voies et délais de recours suivants auprès du Tribunal Administratif compétent, 6 Cours Sablon – 63000 CLERMONT FERRAND, à compter de la réception du courrier l'informant que sa candidature ou son offre n'est pas retenue :*

- *par recours en référé précontractuel auprès du Président du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, avant la signature du marché avec le titulaire retenu en application de l'article L551-1 du Code de justice administrative.*
- *par recours devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, en application de ce même code.*